

CTSD de repli « ajustements de rentrée » du 12 septembre 2019

Présents :

Administration : Laurent Fichet (IA-DASEN), Gilles Dumont (SG), Jean-Pierre Cluniat (DIMOS)

FSU 23 : Pascaline Bon, Céline Butte, Fabrice Couégnas, Stéphanie Durand, Solen Marche, Luc Marquès, Stéphane Picout, Christophe Ruby

UNSA : Laurent Lafaye

FO : David Grosvallet

Le SNUipp-FSU 23 lit une déclaration intersyndicale FNEC-FP-FO 23/ UNSA 23 / SNUipp-FSU 23 relative au projet de création du poste de chargé de mission ([cliquez ici pour accéder à la déclaration](#))

Le SNUipp-FSU 23 lit une déclaration relative aux conditions de recrutement des AESH en cette rentrée scolaire. ([cliquez ici pour accéder à la déclaration](#))

L'IA réagit et regrette la présence de la presse lors de la signature des contrats par les AESH tout en se demandant qui a pu les informer. Il indique que les modalités de signature des contrats relève d'une procédure académique décidée depuis longtemps.

Le SNUipp-FSU 23 indique que cette information n'a pas été divulguée par le SNUipp-FSU 23.

Le SNUipp-FSU 23 s'étonne que l'IA soit plus choqué par la présence de la presse dans les couloirs de la DSDEN plutôt que du traitement réservé aux AESH !

Le SNUipp-FSU 23 s'interroge sur la pertinence de convoquer tous les AESH à la même heure à la DSDEN conduisant certains personnels à patienter plus de 2 heures pour signer un contrat de travail.

Le responsable de la DIMOS reconnaît que tous ces personnels ont été convoqués à 9h mais qu'à 11h45 tout le monde avait signé son contrat.

Une représentante du SNUipp-FSU23, AESH, réfute cette affirmation car, si elle a été convoquée comme ses collègues mardi dernier, elle n'a toujours pas signé son contrat ! Il n'était pas prêt.

Pour le responsable de la DIMOS, cette situation reste marginale.

Pour le SNUipp-FSU 23, cette situation des AESH dans le département est intolérable. Si la procédure était prévue depuis longtemps au niveau académique, cette impréparation de la rentrée des AESH n'aurait pas dû donner lieu au « spectacle » de mardi. Il s'interroge sur la conception qu'a l'IA de la liberté de la presse dans notre pays qui l'a conduite à couvrir ce nouveau fait divers dont l'origine prend sa source dans les manquements de l'administration.

L'IA clôt la discussion sur ce sujet au CTSD en expliquant qu'un entretien sur la question a été sollicité par le SNUipp-FSU 23 et aura lieu à l'issue du CTSD. Il souhaite passer à l'ordre du jour et demande si les organisations syndicales ont des éléments nouveaux à communiquer à l'administration sur cette question.

Le SNUipp-FSU 23 indique que l'école maternelle d'Auzances compte en réalité 56 élèves -alors que le document de l'IA faisait apparaître 47 élèves le 3 septembre- suite à la mise à jour de ONDE par le directeur de la maternelle. Lors du dernier CTSD, le SNUipp-FSU 23 avait indiqué que les chiffres de l'IA n'étaient pas définitifs car il se basait sur une extraction de ONDE au jour de la rentrée. Pour lui, le début de l'année scolaire n'était pas propice aux directeurs pour qu'ils puissent effectuer le travail de mise à jour de cette base et que les futurs constats seraient sûrement différents. Le SNUipp-FSU 23 note que l'école élémentaire d'Auzances est dans une situation comparable à d'autres écoles qui ont des moyens supérieurs pour le même nombre d'élèves. L'IA n'apporte aucune réponse.

En l'absence d'autres nouveaux éléments, l'IA revient sur la situation des écoles de Sainte-Feyre et Saint-Fiel en expliquant pour répondre à un élément de la déclaration préalable qui soulevait le problème de l'incompatibilité des horaires des 2 écoles que le temps de travail du BM intervenant dans les 2 écoles serait annualisé comme cela se passait lorsque le département était partagé entre des écoles à 4,5 jours et d'autres sur 4 jours.

Le SNUipp-FSU 23 lui fait remarquer que le décret auquel l'IA fait référence et qui offre cette possibilité avait vocation à être utilisé dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et non dans un département où toutes les écoles (sauf une) fonctionnent à 4 jours.

L'IA le concède et revient sur la répartition des élèves de l'école de Saite-Feyre. Il expose le « discours » qu'il a tenu aux élus de la commune. Ainsi, les élèves de CP n'ont pas vocation à rester dans une seule classe et que des façons « d'alléger » cette classe existent en considérant que le ½ moyen alloué permettrait plus de souplesse si on réfléchissait à une répartition en double niveau CP-CE1. Il relève toutefois que la situation est problématique pour les élèves d'ULIS qui ne bénéficieraient plus d'une salle suffisamment grande si une nouvelle classe était créée.

Le SNUipp-FSU 23 fait remarquer que même si on répartissait les élèves de CP (31 élèves) et de CE1 (21 élèves) sur des cours doubles, on aurait des effectifs supérieurs à 25 élèves dans toutes les classes (avec 27 élèves en CE2 CM1) ce qui, en Creuse, n'est pas banal.

Le SNUipp-FSU 23 rappelle qu'il avait averti l'IA que les effectifs d'ULIS n'en resteraient sûrement pas à 8 et que d'ici la fin de l'année, le nombre d'élève devrait atteindre 12. Le SNUipp-FSU 23 remarque qu'en une semaine un élève supplémentaire est déjà enregistré.

Le SNUipp-FSU 23 considère que dire a priori que les élèves d'ULIS n'auraient pas des conditions matérielles adaptées si une nouvelle classe devait être créée est un très mauvais signal envoyé aux familles et aux élèves en situation de handicap. Il ne doute pas que la commune de Sainte-Feyre saura s'adapter à la situation. Il regrette qu'on ait mis les enseignants de Sainte-Feyre en difficulté depuis l'annonce de la création de l'ULIS car ils ont été les seuls à assumer cette décision de l'IA sans avoir l'aide de l'administration.

L'IA indique que la moyenne de 18,5 élèves par classe dans le département cache de nombreuses disparités. Il considère que les écoles de villes du département doivent avoir plus d'élèves que les écoles rurales. Il considère que les écoles urbaines creusoises devraient avoir le même nombre d'élèves que les écoles urbaines d'autres départements comme la Haute-Vienne. Il regrette également l'attitude des maires qui inscrivent des élèves en dehors du secteur de recrutement de la commune dépassant, comme à Sainte-Feyre, les capacités d'accueil de l'école.

Le SNUipp-FSU 23 confirme que la ruralité doit être prise en compte en amenant à avoir de plus faibles effectifs quand le nombre de niveaux augmente. Pour autant, les écoles de ville ne doivent pas voir leurs effectifs anormalement élevés au prétexte que se sont des écoles urbaines et alors que le Ministère semble reconnaître que l'abaissement des effectifs est un facteur de réussite scolaire.

Le SNUipp-FSU 23 indique que lorsqu'il fait des comparaisons entre structures sur les effectifs, il s'attache à le faire sur des structures équivalentes. Les inégalités constatées sur le département ne sont pas le fait de la ruralité mais de la gestion inéquitable des moyens.

Concernant la « sectorisation » souhaitée par l'IA qui regrette que les élèves d'autres communes viennent gonfler les effectifs de certaines écoles, le SNUipp-FSU 23 rappelle qu'il porte depuis longtemps l'idée qu'un travail sur la sectorisation doit être mené avec les élus. Le SNUipp-FSU 23 constate que les politiques successives et les cartes scolaires précédentes montrent que les écoles sont mises en concurrence par les pratiques de l'administration ce qui explique ces pratiques. Que l'IA, qui est l'origine de ces pratiques le regrette, est pour le moins maladroit. Pour lui, seule la concertation de tous les élus à travers un accord départemental permettrait d'éviter ces pratiques. Le SNUipp-FSU23 rappelle sa demande répétée de voir l'ensemble de la communauté éducative consultée pour procéder à des ajustements (parents, élus, personnels)

Le responsable de la DIMOS engage le débat sur le poste de chargé de mission et tente de justifier sa création en faisant part d'une évaluation des besoins (réalisée a posteriori de la création du poste !) liés à cette mission d'accompagnement des stagiaires dans les classes de primaire. Il a ainsi recensé 930 élèves de 3^{ème}, 520 élèves de 2^{nde} (des lycées d'Aubusson et de Guéret qui envoient leurs élèves de 2^{nde} en stage en fin d'année scolaire), 12 élèves de lycée professionnel qui ont besoin de faire 2 stages chacun en école primaire, 15 stages pour les élèves de section ASSP et SAPAT. Sur l'ensemble de ce vivier de stagiaires, il applique des coefficients de probabilité (*sortis du chapeau?!!*) et finit par estimer le nombre de demandes que le ou la futur(e) chargé de mission devra traiter à environ 200 !!!

Une discussion s'engage sur les missions de ce personnel. Il s'agit d'un personnel 1^{er} degré qui va répondre à des besoins du 2nd degré. Un représentant du SNUipp-FSU 23, directeur d'école, indique qu'il a déjà orienté une famille qui souhaitait un stage pour un élève de 3^{ème} à l'école Tristan l'Hermite vers ce chargé de mission. Cette famille a semble-t-il eu un contact avec ce personnel puis a été orienté vers le responsable de la DIMOS. Les documents utiles à la rédaction de la convention ont été renvoyés à l'école Tristan l'Hermite... comme cela se pratiquait avant !

Le SNUipp-FSU 23 relève que le bilan effectué par le responsable de la DIMOS est un bilan prospectif qui ne s'appuie sur aucune réalité du terrain. En effet, il est rare que les collègues se plaignent d'un travail considérable engendré par ces stages qui restent marginaux en nombre. Il note toutefois, que seul le responsable de la DIMOS se plaint d'un travail considérable lié à ces stages conduisant ainsi à utiliser un moyen 1^{er} degré pour répondre à des besoins administratifs. Cette décision est complètement déconnectée de la réalité quand on sait que 11 postes ne sont toujours pas pourvus à ce jour !

L'IA indique qu'il n'a toujours pas l'autorisation de recruter des contractuels (il évaluait les besoins à 4 postes la semaine dernière). Selon l'IA, le département serait désormais en sous consommation de 2 postes tout en indiquant que « la situation évolue tous les jours ».

Le SNUipp-FSU 23 intervient sur l'école de Saint Fiel et rappelle les effectifs élevés notamment sur les classes de MS et GS qui conduiraient en l'absence d'ouverture à avoir des triples niveaux à effectifs élevés. Le SNUipp-FSU 23 attire l'attention de l'IA sur la démographie de cette commune qui conduit à une augmentation continue des effectifs à l'école.

Suite à une suspension de séance, l'IA propose de maintenir la création du « plaçou » mais lâche la création de 2 postes entiers à Sainte-Feyre et à Saint-Fiel.

Les organisations syndicales demandent des votes dissociés sur ces mesures :

Attribution d'un moyen provisoire à Sainte-Feyre et d'un moyen provisoire à Saint-Fiel : Vote pour à l'unanimité

Création d'un poste de chargé de mission : Vote contre à l'unanimité

Questions diverses :

- organisation et fonctionnement du service départemental de l'école inclusive

Mme Thévenet est chargée de la partie administrative liée aux AESH et M. Crassous du volet pédagogique.

Le SNUipp-FSU 23 demande si chacun de ces personnels est à plein temps sur ces missions. Le SG indique que Madame Thévenet traite également les frais de déplacement « Gaia ». Le SNUipp-FSU 23 s'interroge sur la suffisance de moyens accordés à ce service pour garantir un bon fonctionnement.

- point de rentrée sur l'accompagnement des élèves en situation de handicap :

Nombre d'élèves ayant une notification d'accompagnement (en dissociant aide individuelle ou mutualisée) : 280 élèves ont une notification MDPH dont 62 avec une notification individuelle. Une vingtaine de dossiers sont en cours d'instruction.

Nombre d'élèves effectivement accompagnés à la hauteur de la notification : L'IA est dans l'incapacité de répondre à cette question. Là aussi, « ça évolue tous les jours ».

Nombre d'élèves sans AESH à la rentrée : 5 élèves sont sans AESH à ce jour. Le SNUipp-FSU23, par le retour des familles et des personnels a dénombré plus du double de situations d'élèves avec notification et sans AESH.

Nombre d'élèves avec un accompagnement inférieur à la notification : L'IA est dans l'incapacité de répondre à cette question. Là aussi, « ça évolue tous les jours ».

Volume d'emploi : 68 ETP employés par la DSDEN 23 (T2) dont la paie est gérée par le Rectorat et 41,5 ETP employés par le lycée Jean Monnet (HT2) qui gère la paie. Cela représente 174 AESH puisque la plus grande partie des AESH est à temps partiel imposé.

Situation des directions de SEGPA à la rentrée 2019.

Le SNUipp-FSU 23 rappelle que la Creuse est le seul département ayant des SEGPA 64 (calibrée pour recevoir 64 élèves, 16 par niveau de la 6^{ème} à la 3^{ème}) qui a des directeurs à mi-temps.

L'IA indique qu'il est en discussion avec le rectorat sur ce sujet sans vouloir en dire plus...

Répartition des moyens alloués au département en nomenclature LOLF

« Ca évolue tous les jours... » L'IA s'engage à nous transmettre un document dès qu'il aura eu le retour et validation du Rectorat sur la question.

Point de situation sur les secteurs de psychologues scolaires pour l'année 2019/2020

L'IA indique qu'un appel à candidature a été inséré dans le « courrier du jeudi » de la semaine dernière.

Le SNUipp regrette que ce message ne soit qu'à destination des collègues en poste. Quand on veut recruter un contractuel sur ce poste, il s'agit d'en faire la publicité à l'extérieur de la structure. Pourtant, aucune annonce n'apparaît sur la page d'accueil du site de la DSDEN comme sur le site du rectorat ou à Pôle emploi.

L'IA semble avoir avancé sur les propositions du SNUipp-FSU23 pour solliciter un personnel PE qui aurait tout ou partie des qualifications requises pour être mis en situation et avoir des engagements quant à un départ en formation.

Dotations HP et HSA définitives et effectifs des SEGPA du département

L'IA indique qu'il est en attente des remontées définitives des établissements et indique que les informations seront communiquées en CTA.

Suite à la mobilisation des personnels de SEGPA au niveau académique, la rectrice avait reculé sur une partie des suppressions d'heures puis avait accepté de transformer des heures supplémentaires en heures postes. Cependant, elle n'avait pas restitué la totalité des heures. Les personnels sont aujourd'hui en sous service... Le SNUipp-FSU23 renouvelle sa demande de voir les heures utilisées dans l'intérêt des élèves, dans les structures SEGPA.

Effectifs des structures ULIS à la rentrée 2019

1^{er} degré : Jean Macé : 11 élèves / Cerclier : 12 / Guéry : 12 / Felletin : 11 / Parsac : 8 / Bonnat : 7 / Saint-Vaury : 12
La Souterraine : 23 (2 dispositifs) / Sainte-Feyre : 9

2nd degré : La Souterraine : 11 / Aubusson : 12 / Marouzeau : 10 / Nadaud : 11

Les représentants des personnels font remarquer que le plafond est à 10 élèves pour les ULIS collège. L'IA indique que c'est un effectif indicatif plancher qui peut être dépassé. Le SNUipp-FSU 23 relit la circulaire à l'IA qui indique bien que l'effectif de 10 est un maximum et qu'il peut être abaissé selon le profil des élèves accueillis mais en aucun cas augmenté.

Les représentants de la FSU23 : Pascaline Bon, Céline Butte, Fabrice Couégnas, Stéphanie Durand, Solen Marche, Luc Marquès, Stéphane Picout, Christophe Ruby